

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 22 (1877)  
**Heft:** 15

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de dépenses de 1875 (1,713,789 fr. 09 c. et de 1876 984,210 fr. 74 c.), et de l'allocation des crédits supplémentaires pour couvrir l'excédant présumé des dépenses des exercices de 1877 (1,372,350 fr.) et de 1878 (1,046,950 fr.). Dans ces sommes sont compris les excédants de frais pour la construction des établissements militaires, évalués à 1,250,000 fr.

VAUD. — Le 20 août, à 4 heures du soir, sont entrés en ligne les bataillons vaudois nos 1 à 6 et le bataillon n° 98 du Valais, pour prendre part au cours de répétition de la 1<sup>re</sup> brigade d'infanterie (Grand), qui aura lieu à Bière et dans les environs, du 20 août au 4 septembre

Après avoir terminé leur organisation dans les lieux de rassemblement qui leur ont été assignés, les bataillons seront acheminés sur les localités suivantes où ils seront cantonnés :

Bataillons de fusiliers nos 1 à 3 à Bière (casernes et village) ; bataillon n° 4 à Montricher ; bataillon n° 5 à Pampigny ; bataillon n° 6 à l'Isle ; bataillon n° 98 (Valais) à Ballens. Le quartier-général de la brigade est fixé à Mollens

Ces troupes qui constituent dans leur ensemble la 1<sup>re</sup> brigade d'infanterie, appartiennent aux régiments n° 1 (commandant lieutenant-colonel de Cocatrix, à Saint-Maurice) et n° 2 (lieutenant-colonel de Guimps, à Yverdon). L'état-major du 1<sup>er</sup> régiment aura son quartier-général à Bière, celui du 2<sup>e</sup> à Mollens. Les bataillons sont accompagnés du train de ligne qui leur est attaché ainsi qu'aux états-majors de brigade et de régiment.

Les premières journées du cours de répétition seront consacrées au tir et à l'étude des règlements d'exercice pour la compagnie et le bataillon ; les troupes passeront ensuite aux manœuvres de régiment et de brigade.

Pendant les derniers jours auront probablement lieu des manœuvres combinées avec les batteries d'artillerie nos 5 et 6, actuellement en cours de répétition à Bière, sous les ordres de M. le major de Meuron.

La 2<sup>e</sup> brigade (Favre) de la 1<sup>re</sup> division sera appelée à un service semblable, conjointement avec le bataillon de carabiniers n° 1, du 7 au 22 septembre, également à Bière.

La 1<sup>re</sup> brigade sera inspectée par M. le conseiller fédéral Scherrer, chef du Département militaire fédéral ; la 2<sup>e</sup> par M. le colonel-divisionnaire Philippin.

— La réunion des délégués de la société fédérale des sous-officiers, qui a eu lieu les 18 et 19 août à Vevey, a pleinement réussi. Vingt sections y étaient représentées par une cinquantaine de délégués, et en outre 200 sous-officiers s'étaient joints à leurs camarades pour leur faire fête. Une nouvelle section, celle de Payerne, a été reçue. La section de Granges (Soleure) a été désignée comme comité central et Granges sera le lieu de la prochaine réunion générale.

---

EN VENTE :

A Paris, chez TANERA ; à Lausanne, chez B. BENDA, éditeurs ;

## GUERRE D'ORIENT

EN 1876-1877

Esquisse des événements militaires  
et politiques

par

**Ferdinand LECOMTE,**

colonel-divisionnaire.

Tome I<sup>er</sup>, in-8° avec 3 cartes, 6 francs.

---

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.